

Séance du 30 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de la convocation : 25/09/2025

En exercice : 23

Date d'affichage : 26/09/2025

Ayant pris part à la délibération : 18

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSÉ Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle donne pouvoir à Mme LAFOSSÉ Anne Mary, Madame MORIN Laurence donne pouvoir à Mme GIBEAU Hélène, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à M. ROUSSEAUX Pierre,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur LE FOLL Alain

Objet : Indemnités de gardiennage des églises

Délibération 46 /2025

Cette indemnité est allouée pour l'entretien et la conservation des édifices religieux.

Pour 2024 la préfecture, par une circulaire, fixe cette indemnité à hauteur de 126.91€ par église, soit pour Valambray 634.55€ (126.91€ x 5).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement de cette indemnité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 2 octobre 2025

Le Maire



Le secrétaire

A. LE FOLL